

Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable : éléments théoriques de sociologie économique et de socio-économie

Benoît Lévesque¹

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, de plus en plus d'interventions et de pratiques économiques relevant de l'économie plurielle et du développement territorial durable se sont imposées, notamment dans le domaine du développement local et de l'économie sociale. Pour les artisans de ces initiatives, la redécouverte du territoire dans la perspective du développement durable s'est accompagnée de la compréhension plus ou moins explicite du caractère pluriel de l'économie faisant en sorte que cette dernière déborde les seules pratiques marchandes et la seule rationalité instrumentale pour intégrer des dimensions et des facteurs dits extra-économiques, comme l'avaient déjà suggéré certains économistes hétérodoxes, tels Polanyi, Boulding et d'Hirschman. Dans cette perspective, notre texte comprend deux parties distinctes mais complémentaires : une première centrée sur la notion d'économie plurielle que nous tenterons de circonscrire à partir des recherches sur l'économie sociale et des principales contributions théoriques de la nouvelle sociologie économique (NSÉ) et de la socio-économie des territoires; une seconde partie sur le développement durable que nous examinerons sous l'angle du paradigme sociétal et selon les interactions qu'il entretient avec le territoire et l'économie plurielle et sociale.

1. Économie plurielle et sociale

Nous tenterons de mettre en lumière le caractère pluriel de l'économie à partir de trois ensemble de contributions théoriques, soit celle des études sur l'économie sociale et solidaire, celle de la NSÉ et celle de la socio-économie des territoires. Bien que l'ensemble de ces contributions relèvent d'une approche hétérodoxe de l'économie, chacune d'entre elles apportent des dimensions d'analyse relativement spécifiques, mais qu'on peut considérer comme complémentaires.

1.1 La contribution des analyses de l'économie sociale et solidaire

Les chercheurs ont proposé une grande diversité de définitions de l'économie sociale en raison de la multiplicité des approches théoriques mobilisées (Lévesque et Mendell, 2005). De même, les pouvoirs publics en raison de la diversité des compromis sociaux noués à partir de ces pratiques ont adopté des définitions institutionnelles contrastées selon les territoires et les dynamiques sociales (Laville, Lévesque et Mendell, 2005). Cela dit, on s'entend minimalement pour reconnaître que l'économie sociale réunit habituellement les trois composantes suivantes : les coopératives, les mutuelles et les associations ayant des activités économiques (Demoustier, 2000; Desroche, 1983; Defourny, 2005). Nous ne reviendrons pas sur ces définitions, si ce n'est sur la façon dont certaines d'entre elles explicitent la dimension plurielle de l'économie sociale. Sous cet angle, l'économie sociale peut être comprise de deux façons, soit comme partie prenante d'une économie mixte, soit comme constituée d'une pluralité de principes économiques.

¹ professeur titulaire associé ÉNAP et UQÀM

Avec la publication de l'ouvrage *Le secteur coopératif* de G. Fauquet en 1935, l'idée d'un secteur coopératif faisant partie d'une économie mixte, qui comprend également le secteur capitaliste et le secteur public s'impose progressivement dans les études coopératives puis dans celles de l'économie sociale. Cette idée relativise en quelque sorte l'utopie de la « république coopérative » selon laquelle la conquête du commerce par les coopératives, puis de l'industrie et enfin de l'agriculture laissait espérer une « coopérativisation » de l'ensemble de l'économie (Draperi, 2000). Dans les années 1950, cette idée d'un secteur coopératif va d'autant plus de soi que s'est alors constitué, dans des domaines relevant de l'intérêt général, un secteur public complémentaire à un secteur privé toujours dominant. C. Vienney (1980) poursuivra la réflexion amorcée par Fauquet en montrant que les coopératives représentent un secteur qui se distingue clairement des deux autres à la fois par ses acteurs (des acteurs relativement dominés), ses activités (des activités nécessaires mais délaissées par l'État et le marché) et par ses règles (propriété collective et durable, fonctionnement démocratique, distribution des surplus selon les activités, double qualité de membres et usagers). Par la suite, l'économiste français étendra ses analyses à l'ensemble de l'économie sociale qui apparaît ainsi comme composante d'une nouvelle économie mixte (Vienney, 1994). En ce sens, l'économie de nos sociétés n'est pas complètement capitaliste puisqu'on y retrouve au moins deux autres secteurs économiques qui ne sont pas capitalistes.

Les recherches plus récentes sur la nouvelle économie sociale et solidaire, qui a émergé au cours des deux ou trois dernières décennies, laissent voir la montée d'un troisième secteur qui s'inscrit dans le trinôme marché-État-société civile de plus en plus reconnu par les pouvoirs publics (Andion, Serva et Lévesque, 2007; Lévesque, 2005; Laville, 1994; Evers, 1998; Pestoff, 1995). Ces recherches fournissent une nouvelle conception de l'économie plurielle, soit celle d'une économie qui se repose sur la pluralité de principes et de ressources économiques. Ainsi, l'émergence de ces initiatives se fait habituellement à partir d'une forte impulsion réciproitaire, notamment le bénévolat et le don, qui donne consistance à l'association volontaire. Pour pérenniser leur offre de biens ou de services, ces initiatives ne peuvent s'en tenir au bénévolat de sorte qu'elles doivent mobiliser des ressources que les pouvoirs publics leur consentent en raison de leur finalité sociale de même que des ressources marchandes mais sans visée lucrative. Ce faisant, l'économie sociale et solidaire relève doublement d'une économie plurielle, soit sous l'angle d'une pluralité de principes (principe marchand, principe de la réciprocité et principe de la redistribution) et d'une pluralité de ressources : ressources marchande, ressources non marchandes (aides financières des pouvoirs publics) et ressources non marchandes et non monétaires (bénévolat).

Tableau 1 : Pluralité de ressources et de principes économique

	Ressource marchande et principe du marché	Ressource non-marchande et principe redistribution	Ressources non marchande et non monétaire et réciprocité
Coordination	Prix (équivalent) Horizontalité et sans obligation	Mandat, règles Verticalité et obligation (droit)	Échange d'information Horizontalité et engagement
Principe de régulation	Concurrence	Coercition (solidarité froide)	Coopération (solidarité de proximité)
Choix	« on choisit avec ses	Démocratie	Démocratie

	sous »	représentative	participative
Insatisfaction	Exit	Voice	Loyalty
Rationalité	Instrumentale	Instrumentale	Axiologique (en valeur)

Lévesque à partir de Polanyi et Hirschman.

L'hybridation de ces diverses ressources en vue d'une production et l'établissement de compromis entre ces principes plurielles ne vont pas de soi au plan de la coordination et des choix stratégiques (voir le tableau 1). Cependant, en raison de sa finalité sociale, de sa gouvernance démocratique et de son mode de propriété (collective), l'économie sociale et solidaire est mieux équipée institutionnellement que tous les autres secteurs économiques pour réaliser une hybridation de ces différentes ressources et nouer les compromis entre les diverses logiques d'action. Mais, même pour l'économie sociale et solidaire, cela ne va pas de soi puisque les modes de fonctionnement peuvent varier considérablement selon les diverses étapes de développement, en dépit d'une même forme institutionnelle (Malo et Vézina, 2004; Malo, 2001) Cela dit, il nous suffisait, pour le moment, de montrer comment et pourquoi les études sur les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire ont mis en évidence le caractère pluriel de ces activités économiques plus rapidement que celles réalisées sur d'autres types d'entreprises.

1.2 La contribution de la nouvelle sociologie économique

La « nouvelle sociologie économique » (NSÉ) émerge principalement à partir du début des années 1980, à la suite de la crise économique et de la « grande transformation » qui s'amorce quelques années plus tard (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001; Swedberg, 1993). Elle montre comment les phénomènes économiques sont des phénomènes sociaux, à partir d'au moins deux démarches différentes, soit de l'individu socialement situé et du marché comme forme organisationnelle, soit encore des acteurs collectifs et du marché comme forme institutionnelle.

• De l'individu socialement situé à l'organisation

Pour Granovetter (1985), qui peut être considéré comme le chef de file de la « new economic sociology » aux Etats-Unis, la dimension sociale de l'activité économique est constitutive de toute action économique. Sa critique porte moins sur la rationalité instrumentale que sur l'atomisation et la sous-socialisation de l'homo oeconomicus, agent sans structure; ce qui ne l'empêche pas de critiquer également la sur-socialisation d'une sociologie structuraliste qui entraîne la dissolution de l'individu dans les structures sociales. Les choix des individus sont relatifs aux choix des autres individus, de même qu'aux liens personnels prévalents dans les réseaux. S'éloignant ainsi de Polanyi quant au désencastrement de l'économie qu'entraînerait la régulation marchande, Granovetter montre que le marché ne fonctionne adéquatement qu'encadré dans des relations sociales, des réseaux dont les liens faibles (ex. professionnels) sont aussi importants que les liens forts (ex. familiaux) en raison de leur capacité d'établir des passerelles entre divers réseaux et d'obtenir des informations nouvelles (Granovetter, 1992). Bien que plus soucieuse de la dimension culturelle, l'américaine Zelizer (1994 et 1989) a montré entre autres que la monnaie peut revêtir une pluralité des formes comme cela est manifeste pour l'usage de la monnaie au sein de la famille. En somme, aussi bien l'argent que le marché peuvent être considérés comme encadrés socialement et comme des réalités plurielles, ce qui révèle la pertinence d'une analyse sociologique ou socio-économique du noyau dur de l'économie.

Pour l'approche du Mouvement anti-utilitarisme dans les sciences sociales (MAUSS), l'encastrement social de l'économie peut être éclairé à partir du don tel qu'étudié par l'anthropologue Marcel Mauss (Caillé, 1988 et 1997). Selon cette approche, le don révèle comment les objets donnés peuvent exprimer des rapports personnels et plus largement du lien social. À la différence de l'échange marchand, le don n'exige rien en retour, mais il cherche à maintenir ou à entretenir le lien social. Si l'échange marchand dégage les parties de toute dette, le don, même s'il se veut gratuit, crée une obligation comme en témoigne le cycle don contre don. Sous cet angle, « il ne faut pas essayer de comprendre le don à partir des principes de fonctionnement des sphères marchande ou étatique, mais au contraire essayer de comprendre ces sphères en cherchant ce qui fonde le don, en partant du don » (Godbout, 2000 : 8). Autrement dit, le don comme « fait social total » combine tous les éléments de la société : économique, politique, religieux, imaginaire, familial, etc. Sans doute, la socialité du don se démarque des logiques abstraites et anonymes de l'État et du marché, mais elle s'immisce cependant dans leurs interstices de sorte qu'elle demeure même au fondement des sociétés modernes (Godbout, 1992 : 265). Si l'on peut questionner le projet de reconstruire une autre approche de l'économie à partir du don, il n'en demeure pas moins que le MAUSS révèle une dimension de l'économie plurielle, soit la présence de la réciprocité et l'importance des liens sociaux au sein même de l'économie de marché (Caillé, 2005 : 121).

L'approche de l'économie des grandeurs, qui a été élaborée par des économistes hétérodoxes avec la collaboration de sociologues, laisse bien voir la pluralité de mondes (logiques d'action) qui deviennent autant de cités lorsque leur légitimité est largement reconnue comme justification (Boltanski et Thévenot, 1991). Ces chercheurs ont d'abord identifié six cités qui correspondent à autant de grandeurs construites historiquement dans de grandes oeuvres : grandeur marchande, grandeur industrielle, grandeur civique, grandeur domestique, grandeur de l'inspiration, grandeur de l'opinion. Plus récemment, un septième monde, le monde connexionniste, et une septième cité, la cité par projet, ont été ajoutés pour rendre compte des transformations récentes du capitalisme, notamment la montée des réseaux (Boltanski et Chapiello, 1999). En principe, ces divers mondes sont familiers à tous les individus, qui les traversent au cours d'une journée. De plus, ils coexistent également au sein d'une même organisation où les acteurs sont en interaction, d'où d'ailleurs des différends et des conflits. Enfin, l'économie des grandeurs a été utilisée pour expliquer la complexité de l'économie sociale, notamment le fait qu'elle suppose un compromis entre divers mondes : le monde marchand, le monde civique, le monde domestique (Enjolras, 1994). Mais, plus largement encore, elle permet de bien montrer que l'économie, y compris capitaliste, ne saurait être réduite au monde marchand puisque ce dernier y coexiste avec d'autres et qu'il n'est parfois même pas dominant.

• Des acteurs individuels et collectifs aux institutions

Les « nouveaux institutionnalistes » anglo-américains que l'on ne saurait confondre avec le néo-institutionnalisme et son chef de file, Williamson (1981), regroupent divers courants institutionnalistes qui relèvent d'une socio-économie des organisations et des institutions (Hodgson, 1988; Hodgson, Samuels et Tool (1994). Le renouveau de cette école s'affirme particulièrement au début des années 1980 avec Piore et Sabel (1984) dont livre, *The Second Industrial Divide*, représente sans doute l'une des contributions les connues de ce courant. Pour ces deux économistes hétérodoxes, la saturation de la demande pour certains produits de masse combinée à la recherche de la qualité de même que l'arrivée de nouvelles technologies et d'outils polyvalents posent les bases pour une spécialisation flexible rendant possible une production diversifiée, une requalification du travail et de nouvelles formes de coopération. La mise en place de nouveaux arrangements institutionnels permet de repenser la production en misant sur des réseaux de petites entreprises bien ancrées dans le territoire comme on peut l'observer dans les districts industriels italiens. Le changement du modèle de production et de

consommation ouvre un nouvel espace où les facteurs extra-économiques et la coopération entre des entreprises par ailleurs en concurrence représentent de nouveaux avantages compétitifs.

Les évolutionnistes, qui font partie des institutionnalistes au sens large, considèrent que la science économique s'inspire à tort d'un modèle mécaniste alors que la biologie leur semble plus appropriée pour rendre des dynamiques économiques (Dosi, 1991). En renouant avec Schumpeter, ces économistes hétérodoxes proposent des concepts utiles pour l'étude des innovations, tels ceux de paradigme technologique, de trajectoire technologique, de système national ou régional d'innovation (Nelson et Winter, 1982; Freeman, 1991; Lundvall, 1992; Cooke, 1998). Le concept de système d'innovation dont fait partie l'entreprise innovante permet de mobiliser de nombreuses ressources non marchandes, à commencer par la recherche universitaire. Les évolutionnistes, qui analysent la dynamique économique en termes de cycle long, n'hésitent pas pour autant à ouvrir la « boîte noire » des entreprises pour y déceler les routines, apprentissages et innovations d'agents économiques caractérisés par une rationalité limitée. En mettant l'accent sur l'importance des aspects intentionnels du changement technologique et en faisant intervenir l'idée d'innovation radicale qui provoque une rupture de paradigme productif, cette approche relativise la notion d'efficacité des techniques, qui n'apparaissent efficaces que dans un paradigme donné (Freeman, 1991). Sous cet angle, les institutions peuvent aussi bien favoriser que bloquer la diffusion des innovations, de sorte qu'une trajectoire donnée constitue rapidement un sentier de dépendance, ramenant au premier plan la détermination des choix politiques. Enfin, il est possible d'élargir ces analyses pour tenir compte également des innovations sociales et pour montrer comment l'économie sociale, dans le meilleur des cas, s'inscrit dans un système d'innovation (Lévesque, 2006 et 2006a).

Les néo-corporatistes², qui regroupent des institutionnalistes principalement européens, se sont intéressés entre autres à la concertation de même qu'aux modalités de coordination des activités économiques à travers diverses formes de gouvernance (Streeck et Schmitter, 1985). Ainsi, les facteurs extra-économiques et socio-politiques tels les biens collectifs et biens publics dont font partie les institutions sont souvent déterminants pour la plupart des activités économiques, notamment à l'ère de la mondialisation puisqu'ils peuvent représenter des avantages comparatifs (Streeck, 1992; Mazner et Streeck, 1991). Pour la gouvernance des activités économiques, les néo-corporatistes distinguent quatre formes ou ordres qui combinent un principe et une institution, soit la concurrence dispersée et le marché, la hiérarchie et l'État, la concertation organisationnelle et l'association, la solidarité spontanée et la communauté (Hollingsworth, Schmitter et Streeck, 1994). La distinction entre la forme communautaire et la forme associative est particulièrement pertinente puisqu'elle évite de confondre les gouvernances traditionnelles reposant sur l'appartenance communautaire (souvent non volontaires) avec les gouvernances modernes reposant sur l'association volontaire de personnes. Dans cette visée, la démocratie sociale peut compléter la démocratie représentative dans la mesure où elle favorise la délibération entre individus représentant des intérêts collectifs pour construire un bien commun ou encore un intérêt général qui va au-delà des intérêts collectifs de type corporatif (Schmitter, 1992). Enfin, ces analyses ont été prolongées par Hollingsworth et Boyer (1997) qui ont montré comment le marché et la hiérarchie ne sont que deux modalités de coordination parmi une pluralité d'autres tout aussi importantes qui font appel à l'engagement, soit l'association, les alliances, les réseaux, les communautés, les partenariats, etc.

Enfin, l'approche de la régulation qui fait partie également de l'institutionnalisme nous invite à considérer les institutions économiques comme résultant de compromis sociaux entre acteurs collectifs

2 Le qualificatif « néo-corporatiste » leur vient du fait qu'ils prennent en considération les acteurs collectifs et des groupes d'intérêts présents dans la démocratie sociale et souvent mobilisés pour la construction de biens collectifs dans le cadre de la concertation ou du partenariat.

sous la gouverne de l'État pour leur institutionnalisation (Aglietta, 1976; Boyer, 1986). Ainsi, le marché est d'abord une institution qui peut prendre une forme concurrentielle, comme ce fut le cas pour la période 1830-1929, ou une forme administrée comme pour les trente glorieuses (1945-1975). Dès lors, la crise, qui émerge dans les années 1975, est bien une crise du couple État-Marché et pas seulement de l'État. En revanche, les mutations actuelles semblent bien aller dans le sens d'un trinôme État-Marché-Société civile dont la portée peut être aussi bien régressive, comme dans le modèle néolibéral, que progressiste comme dans les sociétés qui font de la société civile un partenaire de plein droit (Bélanger et Lévesque, 1991). Cette approche propose aussi une définition du modèle de développement qui permet d'intégrer l'ensemble des dimensions socio-économiques, soit un grand compromis entre groupes sociaux quant aux grands enjeux sociétaux que définit le paradigme sociétal, un régime d'accumulation plus ou moins intensif, un mode de régulation qui sous la gouverne de l'État réunit de façon cohérente les diverses formes institutionnelles assurant la compatibilité de la production et de la consommation, une inscription dans la division internationale du travail entre les divers pays (Lipietz, 1989). Cette définition révèle la profondeur des changements qu'exigerait un modèle de développement durable, à commencer par un nouveau contrat social, puis un régime d'accumulation non productiviste et un mode de régulation, tenant compte des interdépendances entre le local et le mondial.

1.3 La socio-économie et la socio-politique des territoires

Les analyses du développement territorial, que proposent d'une part les géographes et les économistes hétérodoxes et d'une part les politologues et les sociologues, se situent dans le prolongement de la sociologie économique et des analyses de l'économie sociale. Si les années 1980 ont été celles de la redécouverte du développement local, les années 1990 sont celles du développement territorial et de l'entrée en scène du territoire puis du développement durable. Bien que le territoire puisse convenir aussi bien pour le régional que pour le national, il est de plus en plus utilisé principalement pour désigner le local en référence, par exemple, aux effets de proximité et aux régimes territoriaux de gouvernance.

- **Les effets de la proximité géographique et organisationnelle**

En cohérence avec la sociologie économique, l'économie de proximité et l'approche de la régulation fournissent les éléments pour définir le territoire sous l'angle du développement économique. Comme le territoire n'est pas « un simple espace délimité de ressources », mais un construit social et historique, on y retrouve d'abord un système d'acteurs (entreprises, associations, organisations, etc) qui sont réunis par divers types de proximités dans un environnement naturel entre autres pour des activités de production et de consommation (Benko, 2007 : 109; Gilly et Pecqueur, 1995 : 304; Klein et Fontan, 2004; Fontan et Klein, 2004). Ce système d'acteurs, dans la mesure où il est orienté vers le développement économique, est aussi un système d'action et de mobilisation de ressources qui permet de caractériser divers types de développement territorial.

La proximité se présente comme « la première forme de mise en rapport des activités humaines » (Benko et Lipietz, 2000 : 16). Trois types de proximités sont identifiés : la proximité géographique, soit la présence physique sur un même territoire; la proximité organisationnelle, soit les modalités de coordination, les conventions d'identité et de participation, les apprentissages et l'accumulation de connaissances dans un domaine; la proximité institutionnelle, soit les modalités de régulation, réglementations, normes partagées (Colletis, Gilly, Leroux et al., 1999). Ces trois formes de proximité fournissent les éléments pour caractériser trois types de développement territorial, le territoire d'agglomération (proximité géographique : accumulation et juxtaposition d'activités économiques), le territoire de spécialisation (proximité géographique et proximité organisationnelle : accumulation des

connaissances dans un domaine particulier) et le territoire de spécification (proximité géographique, proximité organisationnelle et proximité institutionnelle qui donnent au territoire une capacité créatrice pour produire des ressources spécifiques à ces territoires) (Pecqueur, 2000 : 99; Dupuy, Gilly et Lung, 2007; Zimmermann, 2005). Avec la globalisation et le postfordisme, nous serions entrés dans un « « nouvel âge des territoires », (Gumuchian et Pecqueur (2007 : 17), « un paradigme nouveau du développement dit territorial » (Benko, 2007 : 105).

Le modèle fordiste était indifférent au territoire puisque le modèle de productivité reposait sur une concurrence fondée sur la baisse des coûts et des prix, une séparation des producteurs et des consommateurs, soit une production de masse sans grande préoccupation pour la qualité et la diversité. Il en résultait une division internationale du travail qui opposait un ensemble de pays formant un centre développé et un autre ensemble appartenant à une périphérie sous-développée (Courlet, 2007 : 34). À cette forme de territoire à la fois uniforme et polarisé, « succéderait une organisation partielle et ponctuelle (limitée dans l'espace, mais également dans le temps) du territoire, avec ses pleins (des lieux à projets multiples, donc chevauchement d'organisations territoriales) et ses vides (des espaces sans dynamique d'expression et de portage de projet)» (Moquay, 2005 : 99). Si le modèle d'une économie « contextualisée et territorialisée » tend à s'imposer maintenant, la globalisation encourage deux logiques inverses mais indissociées, celle de la délocalisation et des entreprises nomades conformément à une logique de firmes à la recherche d'avantages comparatifs et de ressources génériques (avantages triviaux tels les bas salaires ou les exemptions de taxe) et celle d'une économie de la connaissance et de la qualité ancrée dans le territoire à la recherche de ressources spécifiques (difficilement transférables tels l'atmosphère industriel et un niveau élevé de coopération) et d'avantages différenciatifs selon une logique de territoires (Pecqueur, 2007 : 270). En somme, les échanges se font désormais plutôt entre régions que selon le découpage par systèmes productifs nationaux de sorte que le territoire cesse d'être passif, d'où deux types d'offre territoriale : une offre concurrentielle d'avantages génériques et une offre d'avantages spécifiques de site.

À la différence de la recherche d'avantages comparatifs qui caractérisaient la production de masse, les avantages différenciatifs « se construisent dans le processus d'amont d'élaboration de ressources non marchandes constitutives de la nature des territoires » (Pecqueur, 2007 : 275; Zimmermann, 2005). Dans cette visée, « la firme est apte et a intérêt à tisser des liens avec d'autres acteurs, liens marchands et non marchands », à s'ancrer dans le territoire en dépassant la seule proximité géographique pour combiner proximité organisationnelle et proximité institutionnelle (Colletis, Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005 12). On peut l'observer pour la nouvelle économie, « l'économie la plus avancée [qui] fonctionne à l'extra-économique » et qui donne au territoire un rôle stratégique pour conquérir le monde (Veltz, 1996 : 11-12). De même, au cœur des nouvelles configurations spatiales telle celle de la métropolisation, « le territoire entre désormais dans le jeu économique comme matrice d'organisation et d'interactions sociales, et non plus, d'abord comme stock ou assemblage de ressources techniques » (Veltz, 1996 : 10). Enfin, sans mettre fin à la concurrence sur les marchés, les divers systèmes relevant de l'économie des territoires reposent en grande partie sur la coopération, la réciprocité et la confiance, en somme un ensemble de dimensions hors coûts et non spécifiquement marchandes (Benko, 2007 : 111). Si, la forte présence de l'extra-économique permet d'ouvrir sur une économie plurielle voire une nouvelle économie mixte, il faut ajouter que les pouvoirs publics se voient confier une nouvelle mission pour le développement économique.

- **Gouvernance territoriale et économie sociale**

Pour une approche politique intégrée du développement territorial, Itçaina, Palard et Ségas (2007) proposent la notion de « régime territorial ». Appliquée à une « communauté » territoriale, cette notion

« permet de rendre compte de la conception des rapports sociaux et donc aussi des relations de pouvoir qui sont localement dominants; en termes de mode d'élaboration de l'accord local, de coalitions public-privé, de démocratie vs autocratie ou hiérarchie » (Itçaina et Palard, 2007 : 12). Cette notion reprend des éléments proches de la définition du territoire avancée par les économistes de la proximité et de la régulation, soit les acteurs, les organisations, les institutions, sans oublier les représentations et la culture. Appliqué au développement territorial, le régime territorial permet « d'appréhender certaines des dimensions constitutives des nouvelles modalités de l'action publique territorialisée : la confiance entre acteurs, les modalités de la régulation systémique et la définition de problèmes publics », d'où la nécessité « d'articuler et de penser ensemble le territoire, les systèmes productifs et la culture » (Ibid : 13 et 15). À la suite des travaux réalisés dans le cadre du CIRIEC international sur les régimes de gouvernance (Enjolras, 2005; Bernier, Bouchard, Lévesque, 2002; Lévesque, 2002), nous pouvons identifier un régime de gouvernance territorial plus favorable que les autres à l'économie plurielle. Il s'agit du « régime partenarial » misant sur le partenariat entre les acteurs privés, publics et de la société civile, à la différence du « régime concurrentiel » qui s'en remet principalement à la concurrence et au marché et du régime public qui privilégie l'administration publique et secteur public (et l'ancienne économie mixte).

En référence à la typologie du développement territorial proposé par les économistes de la proximité, on peut supposer que le développement territorial d'agglomération s'accommoderait d'un régime territorial concurrentiel voire public et le développement territorial de spécialisation d'un régime public, alors que le développement territorial de spécification aurait besoin d'un régime territorial partenarial pour s'épanouir. Dans le cadre d'un développement territorial qui mise sur des ressources territoriales spécifiques et sur des « mécanismes lents de la compétitivité » telles les compétences, la connectivité, la solidarité et la civilité, la cohésion sociale, la qualité des relations et la confiance, « l'État et les collectivités locales ont un rôle fondamental à jouer dans ces processus » (Veltz, 1996 : 244). Toutefois, ce rôle nécessaire des pouvoirs public ne saurait être assumé par une politique dirigiste mais par des politiques qui favorisent la mise en place de mécanismes territorialisés rendant possible le partenariat, la concertation et la participation des divers acteurs concernés (Côté, Lévesque, Morneau, 2007). Dans cette perspective, « les politiques de développement territorial ne donnent pas les solutions du problème, mais définissent des cadres d'interprétation et des lieux de concertation » (De Maillard, 2000), cadres et lieux qui sont mobilisés par les acteurs locaux pour définir à la fois ce qui fait problème et la solution à y apporter (Ségas, 2005 : 343).

Dans cette visée, la création de ressources spécifiques et la constitution d'un capital socio-territorial, qui favorisent la transversalité des diverses interventions, ne peuvent faire l'économie d'une gouvernance locale qui réunira l'ensemble des forces vives de la « communauté » territoriale pour éventuellement dégager un intérêt général conforme à ce périmètre de solidarité (Mounier et Thiry, 1997; Fontan et Klein, 2004). Comme forme d'action interactionniste et délibérative inscrite dans la durée, la gouvernance favorise « la production de connaissance dans et pour l'action » et génère « des situations d'apprentissage et de réassurance cognitive à des acteurs confrontés à des incertitudes multiples et insérées dans des systèmes d'interdépendance » (Pinson, 2006 : 85). De plus, l'articulation d'une proximité géographique à une proximité organisationnelle et *a fortiori* institutionnelle suppose une gouvernance locale susceptible non seulement de définir des projets dans le sens de l'intérêt général mais aussi d'assurer la régulation et la résolution des conflits qui se manifesteront à coup sûr de cette réunion d'acteurs aux logiques plurielles. En conséquence, il importe de mettre en place des mécanismes appropriés qui rendent possible « la combinaison d'un entrelacs de proximités institutionnelles associant des acteurs clés de type différents, privés comme publics, ou de statut différent, parmi lesquels les acteurs du monde associatif et coopératif » (Colletis Gianfaldoni et Richez-Battesti, 2005 : 13). C'est à ce moment précis que se pose la question de la contribution spécifique de

l'économie sociale et solidaire au développement territorial tel qu'il se présente dans le meilleur des cas.

Si la gouvernance locale s'impose comme nécessaire voire indispensable pour un développement territorial durable, il n'en demeure pas moins qu'elle est devenue plus difficile qu'auparavant. La situation locale actuelle est celle de « plus d'autonomie dans un environnement plus difficile et plus contraignant en termes d'interdépendance » (Le Galès, 2006 :9). Parmi les difficultés que rencontre la gouvernance locale, relevons entre autres la mise en relation d'acteurs fort divers (privé, public, associations, universités, sociétés civiles) qui peuvent au départ n'avoir en commun que leur proximité géographique, l'arrimage de diverses échelles d'interventions plus ou moins cloisonnées, la coordination de logiques d'action fortement contrastées (marchande, hiérarchique et associative), la nécessaire hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires nécessaires pour une « économie plurielle » et ancrée territorialement, le besoin d'articulation de la démocratie représentative et des divers registres de participation relevant de la démocratie participative, sans oublier la question de l'évaluation et de l'imputabilité. En somme, le grand défi des politiques de développement territorial est de produire de la cohérence et de la transversalité en créant « un lien horizontal entre diverses catégories d'action publique verticales tels les secteurs (culture, logement, économie) ou les populations cibles (jeunes, chômeurs, handicapés) » (Ségas, 2005 : 344). Pour la plupart de ces défis, l'économie sociale est mieux outillée, au moins institutionnellement, que la plupart des autres acteurs socio-économiques engagés dans la gouvernance des territoires.

Le défi est cependant de taille. Même si l'État se veut plus facilitateur et stratégique qu'auparavant, ses interventions demeurent encore trop cloisonnées et verticales alors que les gouvernances locales sont plutôt des poly-gouvernances que des gouvernances unifiées, tant elles demeurent partielles, limitées, éclatées et disjointes ne faisant souvent que reproduire « sous une forme territoriale, la spécialisation fonctionnelle propre aux segments politico-administratifs de l'État » (Eme, 2005 : 46). Par ailleurs, la dépendance de la société civile à l'égard de l'État doit être relativisée puisque les initiatives socio-économiques réussissent souvent à ordonner les régulations publiques de contrôle à partir de projets misant sur l'autonomie, l'intersectorialité voire la transversalité, des projets qui produisent de la cohérence. Ainsi, des rapprochements s'opèreraient entre les représentations de l'intérêt général proposées par les pouvoirs publics et celles de l'intérêt collectif construites par l'économie sociale et solidaire. Dans cette perspective, l'économie sociale et solidaire réalise un double travail au plan de la régulation : d'une part, elle négocie sa façon de faire et ses projets avec les pouvoirs publics (Etat central, instances régionales et locales) où l'on retrouve des contradictions, des incertitudes et des ambivalences; d'autre part, elle réalise un « travail propre » en construisant « une cohérence territorialisée spécifique par un travail politique du local sur lui-même » (Eme, 2005 : 45-46). En somme, en ce qui concerne la gouvernance et même la régulation locale, l'économie sociale et solidaire fournit une source d'inspiration sans doute sous-exploitée non seulement pour l'ancrage territorial d'une activité économique non réduite aux seules ressources marchandes mais aussi pour la construction d'une économie plurielle à partir du territoire et d'une démocratie ouverte sur la participation citoyenne.

2. Le développement durable et l'économie plurielle

Le développement durable a été défini par la Commission Brundtland (1987), comme un processus de développement qui « permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre les possibilités des générations futures de satisfaire les leurs » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988 : 10). Le concept de besoin est ainsi posé en liaison étroite avec celui de limites. Le programme normatif qui en résulte suppose « une double solidarité, une solidarité horizontale à

l'égard des plus démunis du moment et verticale entre les générations », ce qui implique « le traitement d'un ensemble de problèmes sociaux et écologiques qui se posent tant au plan national qu'international » (Maréchal, 2005 : 41). Dans cette perspective, on comprendra que le développement durable exige un saut qualitatif non seulement pour l'ensemble de l'économie mais aussi pour le développement territorial et l'économie sociale tels que généralement pratiqués.

2.1 Le paradigme du développement durable : deux interprétations

Le paradigme du développement durable est une construction sociale et historique qui s'est élaborée progressivement sur une période d'au moins trois décennies. Les premières expressions remontent aux années 1960 avec les nouveaux mouvements sociaux, notamment les groupes écologiques, qui remettent en question le productivisme et la surconsommation au nom de la qualité de vie et de valeurs postmatérialistes (Deléage, 2004 : 164; Gohorra-Gobin, 2000 : 133). Si le rapport Meadows (1972), *Halte à la croissance!* (*The Limits to growth*) et la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement (1972) constituent également de repères, la contribution de l'économiste Ignacy Sachs, promoteur de l'éco-développement, a permis de penser un autre développement sans rompre pour autant avec la croissance, mais en s'efforçant « profiter des ressources potentielles du milieu » pour un autre rapport à l'environnement (Maréchal, 2005 : 38; 2005a : 130). Le choc pétrolier de 1974 et la crise économique ont éclipsé pour un temps la question environnementale, mais cette dernière réapparaît dans les années 1980 avec la pollution globale que constituent par exemple l'amenuisement de la couche d'ozone et les pluies acides. La tournée de Commission mondiale sur l'environnement et le développement de 1984 à 1987, la publication du Rapport Brundtland et enfin la création du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988 contribueront grandement à la sensibilisation à la question environnementale. Enfin, avec la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992, « le développement durable acquiert une célébrité planétaire » (Maréchal, 2005 : 41).

Aujourd'hui, le paradigme du développement « s'est plus ou moins imposé aux acteurs politiques et économiques dans les pays industrialisés » et même que dans les pays émergents (Smouts, 2005 : 3). En ce sens, il a cessé d'appartenir en propre aux écologistes puisque tous doivent désormais prendre position à son égard et argumenter sur le sens des activités productives (Gendron, 2005 : 225). Autrement dit, même si l'on admet le bien-fondé du développement durable, les interprétations sur sa portée « restent pour le moins ouvertes », y compris les formes de solidarité que cela implique (Laville, 2005 : 340). Les conflits que suscite le développement durable ne sont ceux ni du fordisme, ni du socialisme puisqu'ils concernent une autre matrice de développement, un développement qui permettrait l'amélioration de l'environnement et une plus grande équité sociale et géographique. Sous cet angle, « l'adversaire est multiple » voire difforme puisqu'« il existe [même] dans la tête de chacun d'entre nous » (Lipietz, 1993 : 10-11). De plus, la modernisation écologique dépasse le cadre national pour atteindre les rapports entre les pays du Nord et ceux du Sud. Comme on peut l'observer, les conventions internationales sur l'environnement semblent entraîner un « accroissement de la tension entre les pays riches et les pays pauvres », en raison notamment du fait que les sociétés développées se considèrent trop facilement « protégées devant la dégradation de notre monde et la misère de la majorité de ses habitants » (Deléage, 2005 : 84). Dans ce contexte, les analyses comme d'ailleurs les prises de positions concernant le développement durable donnent lieu à au moins deux interprétations ou discours, une version forte pour laquelle le développement durable a un contenu spécifique (substantif) et une version faible pour laquelle le développement durable est d'abord un contenant, un media sans contenu spécifique (procédural).

Pour le discours fort, le contenu spécifique est donné par la Conférence de Rio de 1992 et l'Agenda 21.

Les principes seraient clairs : priorité aux générations futures, à l'intégration des trois dimensions que sont l'économie (comme moyen), le social (comme finalité) et l'environnemental comme condition (Gendron, 2005). Les principes sont hiérarchisés puisque la préférence est accordée non seulement au long terme sur le court terme, par exemple, « mais aussi aux besoins fondamentaux non satisfaits, aux populations et aux régions les plus vulnérables et exposés aux inégalités, aux biens communs et aux capitaux les plus critiques (comme l'est le climat) » (Theys, 2005 : 109). Dans cette perspective, le développement durable ne se réduit pas à l'intégration de l'environnement dans des politiques sectorielles, il suppose la transversalité, notamment en ce qui concerne l'équité et l'intégrité écologique comme conditions³. Cette version forte du développement durable replace l'économie comme moyen « destiné à atteindre des finalités de justice sociale et de soutenabilité écologique dont la teneur résulte d'une délibération politique » (Laville, 2005 : 336). Dès lors, on ne peut plus s'en remettre exclusivement à la rentabilité financière mais on doit faire appel à d'autres critères telles la durabilité, la qualité de vie, la réciprocité, la création d'emploi, etc. Autrement dit, « un développement durable, dans la version de soutenabilité forte, n'est donc traduisible en avancées constatables que par le biais de la confortation des sphères non marchandes et non monétaires articulées à des marchés régulés » (Ibid: 337). Comme on l'entrevoit, la version forte du développement durable tend à élargir le champ de l'extra-économique, de l'économie plurielle et même de l'économie mixte.

Par ailleurs, la version faible du développement durable repose sur une définition formelle plutôt que substantive de l'économie, le capital naturel (ex.les ressources naturelles) et le capital technique sont substituables - « la disparition d'une partie du premier peut être assez aisément compensée par un accroissement du volume du second » - , le mécanisme du marché permet d'y pouvoir de sorte qu'il existerait « un rythme optimal de destruction de la nature » (Maréchal, 2005 : 44). La combinaison du mécanisme du marché et de l'autorégulation des entreprises permettrait à l'économie de répondre aux exigences de la durabilité ainsi entendue. Ce faisant, « l'économie néo-libérale ne peut donc s'approprier le développement durable qu'en le mutilant et le dénaturant », notamment en réduisant les trois sphères que sont le social, l'environnement et l'économie à cette dernière sphère entendue exclusivement comme sphère marchande (Passet, 2005 : 421). En raison de leur mode de propriété et du fait qu'elles obéissent à plusieurs principes économiques, les entreprises publiques et d'économie sociale sont alors considérées comme jouissant de privilèges indus. Elles devraient donc s'aligner sur le marché ou tout au moins réduire leurs activités de services publics aux plus défavorisés et les associations à l'action caritative (Laville, 2005: 334). Enfin, cette version du développement durable tend à promouvoir une solidarité philanthropique qui part de l'entreprise plutôt que de la société (une solidarité sans réciprocité où la personne aidée est redevable au donateur) au détriment des deux autres formes de solidarité démocratique (État providence et économie sociale) qui repose sur l'égalité de droit et la réciprocité. En somme, cette approche du développement tend à restreindre le champ de l'extra-économique, celui de l'économie plurielle de même que celui de l'économie mixte.

2. 2 Développement territorial et économie sociale : vers un développement durable

Si l'économie sociale et le développement territorial (entendu comme développement local) sont favorisés dans le cadre d'une version forte du développement durable, on peut maintenant se demander comment ils contribuent à la consolidation d'une version forte du développement durable. Comme nous l'avons déjà suggéré, l'économie sociale et le développement territorial partagent plusieurs

3 Voir le site de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable : www.ceh.uqam.ca

caractéristiques avec le développement durable. Plus explicitement, on peut relever en premier lieu leur ouverture commune pour une économie plurielle et pour un paradigme économique différent de celui mis de l'avant par les économistes néoclassiques les plus orthodoxes (Gagnon, 2005 : 211sq). En deuxième lieu, on retrouve de part et d'autres une grande préoccupation pour la transformation de l'économie, ce qui encourage des approches explicatives qui adoptent spontanément des perspectives normatives. En troisième lieu, le partenariat, la participation des citoyens, la gouvernance ouverte aux parties prenantes, la démocratie participative et la transversalité comme préoccupation sont considérés comme nécessaires voire incontournables aussi bien pour le développement territorial et l'économie sociale que pour le développement durable. Enfin, l'équité, la qualité de vie, le capital social et l'attention apportée aux inégalités entrent dans le cadrage que réalisent aussi bien le développement territorial et l'économie sociale que le développement durable.

Mais, en dépit de ces convergences, toutes les dimensions du développement durable et surtout leur hiérarchisation et leur intégration conformément à sa vision forte ne sont pas nécessairement prises en compte par le développement territorial et par l'économie sociale. En premier lieu, l'équité avec les générations futures de même qu'entre le Nord et le Sud ne sont pas toujours prises en compte comme le propose le développement durable, dans sa version forte. En deuxième lieu, le développement territorial et l'économie sociale met tent l'accent « sur les communautés et collectivités territoriales comme acteur central du développement » alors que le développement durable s'est donné des visées « plus politiques que territoriales, plus internationales que locales » (Gagnon, 2005 : 212). En troisième lieu, la prise en charge de l'environnement est beaucoup plus explicite et surtout plus centrale dans le développement durable que dans le développement territorial et dans l'économie sociale. En quatrième, le niveau d'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales de même que la nécessaire transformation des modes de production et de consommation dépassent nettement les approches de développement territorial et d'une bonne partie de l'économie sociale. Enfin, les objectifs du programme d'action du développement durable sont beaucoup plus précis et exigeants et les outils proposés plus complexes et rigoureux comme l'est le programme d'action 21 (agenda 21). En somme, l'économie sociale et le développement territorial se doivent de réaliser un saut qualitatif tant au plan du contenu que de la rigueur de la démarche pour contribuer à la consolidation d'une version forte du développement durable.

La pertinence des collectivités locales pour le développement durable s'impose si l'on considère que plusieurs domaines décisifs pour l'environnement et la qualité de vie en relèvent qu'il s'agisse du transport, du logement, la gestion des déchets et le recyclage, de l'urbanisme et de l'aménagement, sans oublier la mixité sociale et la participation citoyenne. De plus, on estime qu'environ « les deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, provenant de l'habitat et du transport, relèvent de secteurs où les collectivités peuvent intervenir » (Moussel, 2007 : 135). En ce sens, le « souci de l'environnement peut aussi être interprété comme un moyen de renforcer le local à l'heure de la mondialisation » (Gohorra-Gobin, 2000 : 147). Mais la complexité de la mise en action du développement durable tel qu'il apparaît dans l'Agenda 21 local peut constituer un frein à sa large diffusion. À l'échelle du monde, on ne compte qu'environ 6 400 expériences qui s'inscrivent dans l'Agenda 21 local, pour 113 pays, selon le rapport de 2001 conduit sous la direction de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) (voir <http://www.iclei.org/iclei.htm>). L'Agenda 21 à l'échelle locale représente donc un mouvement important, mais cela ne correspond qu'à environ 56 projets par pays ayant fourni de l'information.

De plus, en s'en tenant au pays du Nord, des évaluations plus partielles suggèrent que la diffusion de l'Agenda 21 se fait très inégalement selon les pays et même à l'intérieur d'un pays. Ainsi, en Europe, leur adoption à l'échelle locale s'est réalisée plus rapidement et plus largement en Europe du Nord, au

Pays-Bas et en Allemagne alors que d'autres pays européens telle la France⁴ accusent un retard significatif (Charlot, 2007 :9). Aux Etats-Unis, les initiatives relevant du développement durable sont plus nombreuses dans les régions du Sud-est, du Sud-Ouest et du nord-Ouest que celle du centre sud (Chevalier, 2005 : 217). De même, le Canada et particulièrement le Québec ont acculé un retard considérable en matière de développement durable » (Gagnon :2005 : 205; Gagnon et Arth, 2007). Enfin, dans les pays européens comme aux Etats-Unis et au Canada, la question du développement territorial durable se pose de plus en plus à partir des villes ce qui ne saurait nous surprendre puisqu'elles « sont aux commandes des modes de production et de consommation, elles sont aussi à leur insu la principale source de problèmes écologique, qu'elles les subissent ou les fasse subir. » Emelianoff, 2005 : 205).

En ce qui concerne l'économie sociale, sa contribution au développement durable selon sa version forte suppose également un saut qualitatif, notamment en ce qui concerne la question écologique et environnementale. Pour les entreprises d'économie sociale, cet engagement se fait souvent à partir de la responsabilité sociale des entreprises⁵ (RSE), d'autant plus que cette dernière « apparaît aujourd'hui comme la traduction microéconomique la plus visible du développement durable » (Sainteny, 2005 : 202). En effet, au plan de la gestion, la RSE suppose maintenant la triple reddition de compte (économique, sociale et environnementale) et la participation citoyenne (Pasquero, 2005 : 118 sq; Turcotte et Salmon, 2005; Salmon, 2007). Conformément à l'approche du développement durable, l'entreprise est ainsi évaluée sous l'angle des externalités sociales et environnementales, de sa contribution à la qualité de vie, à la conservation et à la minimisation des risques (Gendron, 2007). Enfin, de plus en plus d'entreprises capitalistes et même de PME ont compris que les coûts de la responsabilité sociale peuvent être inférieurs à ceux de l'irresponsabilité. En raison de leurs formes institutionnelles faisant de l'économie un moyen pour des finalités sociales, les entreprises de l'économie sociale se sont d'abord senties moins concernées par la RSE, oubliant que cette dernière pouvait les inviter à des engagements nouveaux, notamment celui de l'intégrité écologique.

Comme pour le développement territorial à partir de l'agenda 21 local, la complexité des dispositifs d'évaluation de la RSE peut constituer un frein à sa diffusion et à sa mise en pratique. Cette complexité ressort de la plupart des démarches de RSE et des principes qui doivent les guider. Tel est le cas du Global Reporting Initiative (GRI)⁶, qui propose une grille pour l'évaluation de la RSE, et celui du Global Compact qui fournit les valeurs et principes du développement durable (Pasquero, 2005 : 127). Certaines entreprises d'économie sociale notamment dans le domaine financier se sont engagées dans une démarche de RSE. Dans le rapport qu'elles ont produit en 2005, les banques coopératives européennes expliquent qu'elles s'inscrivent au cœur de la RSE en raison de leur identité et leur

4 En France, on n'y retrouve que 216 agendas 21, soit 16 régions, 29 départements, 61 intercommunalités, 106 villes et 4 parcs naturels (Charlot, 2007 :9). Ce qui est peu si l'on considère que la France compte 36 000 communes. Voir également le portail qui les recense (www.agenda21france.org).

5 Sur la responsabilité sociale et de l'éthique, voir entre autres Salmon (2007), Turcotte et Salmon (2005) et Gendron (2006). Voir également le site de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable : <http://www.crsdd.uqam.ca>, sans oublier son bulletin, *Oeconomia Humana* : <http://www.crsdd.uqam.ca/publication/?page=bulletinOH>

6 Voir www.Globalreporting.org/GRIPortal/GRICcontrols/G3Online/.

activité, leur gouvernance démocratique, leur contribution au développement durable au niveau local, leur investissement socialement responsable et la finance écologique, leur participation à la microfinance, la réinsertion sociale et la coopération, enfin par la citoyenneté responsable, les œuvres caritatives et le parrainage (European Association of Co-operative Banks, 2005). Dans une étude universitaire récente portant sur le renouveau coopératif et le développement durable, C. Gijssels, P. Develtere et P. Raymaekers (2007) montrent que le renouveau coopératif, qui mise sur l'implication des membres et le renouveau d'une offre de produits, se fait le plus souvent en liaison avec l'approche du développement durable. Au Québec, le FondAction pour la coopération et l'emploi (CSN) (2007), un fonds de travailleurs dans le capital de développement, vient de réaliser son premier rapport de développement durable selon les directives de la GRI et s'est engagé à produire un tel rapport à tous les deux ans.

Dans le domaine de l'économie sociale, il semble plus facile aux entreprises qui évoluent dans le secteur financier de s'inscrire explicitement dans une démarche accréditée de responsabilité sociale en référence explicite au développement durable. Devant la complexité des accréditations du type GRI, on peut se demander si les petites entreprises d'économie sociale, y compris celles qui ont des pratiques relativement conformes au développement durable, disposent des moyens pour réaliser de telles évaluations. Par ailleurs, il existe de plus en plus d'entreprises d'économie sociale qui offrent des services pour l'environnement, soit dans le domaine du conseil, du recyclage, de la production biologique, du financement écologique, du commerce équitable, etc. On peut donc penser que la philosophie du développement durable pénètre de plus en plus l'économie sociale de sorte qu'elle pourrait devenir assez « naturellement » une sorte « d'avant-garde » du développement durable, ce qui suppose cependant qu'elle réalise une mise à jour de leur mission dont les grands principes ont été définis à l'époque de la première révolution industrielle. Sans doute les utopistes du XIXe siècle à l'origine de l'économie sociale avançaient l'idée d'un autre rapport à la nature, à commencer par le rapport ville-campagne, mais leur croyance aux vertus du progrès techniques ne souffrait d'aucune remise en question.

Conclusion

Notre définition de départ de l'économie plurielle a été tirée des recherches sur l'économie sociale et solidaire qui ont problématisé cette notion en montrant que ce secteur, en vertu de ses principes et règles, reposait sur une pluralité de ressources économiques (marchandes, non marchandes et non monétaires) et sur une pluralité de logiques d'action, dont une rationalité axiologique. Par la suite, nous avons examiné diverses contributions de la NSÉ et de la socio-économie des territoires qui montrent bien que l'économie dans son ensemble est sociale voire plurielle non seulement par ses inputs et ses outputs mais aussi par le fait que le marché lui-même constitue une forme institutionnelle et une forme organisationnelle qui sont autant de constructions sociales. De plus, la coordination des activités économiques et la circulation des biens se font par le marché et la hiérarchie, mais aussi par des gouvernances basées sur de l'engagement social comme c'est le cas des associations, des réseaux, des alliances, des communautés et les collectivités les plus diverses. De même, les analyses du territoire en termes de proximité et d'offre territoriale fondée sur des avantages non transférables laissent bien voir également l'importance de l'enracinement social, de la qualité des relations et plus largement des facteurs extra-économiques et non marchands. En somme, tant au plan des ressources mobilisées (ressources marchandes et non marchandes voire non monétaires comme) que des logiques d'action, des modalités de coordination et des modes de régulation, sans oublier le rapport au territoire, l'économie dans son ensemble (et y compris donc capitaliste) apparaît non seulement sociale mais aussi plurielle.

Le paradigme du développement durable propose de repenser les rapports non seulement entre l'économie (pour en faire un moyen) et le social (pour en faire une finalité), mais aussi avec l'intégrité

écologique comme condition incontournable. De plus, il élargit également les formes de solidarité non seulement avec les plus démunis du temps présent mais aussi avec les générations à venir de sorte que la réduction des inégalités sociales et géographiques (notamment entre le nord et le sud) représente également une priorité. Cette version du développement durable offre à l'économie plurielle un espace plus grand que jamais auparavant alors que la version faible donnerait volontiers une relative exclusivité à l'autorégulation marchande, remettant ainsi en question non seulement l'économie sociale et solidaire mais également un développement territorial qui se veut durable. S'il existe bien une convergence entre le développement durable, d'une part, et le développement territorial et l'économie sociale et solidaire, d'autre part, les défis sont apparemment plus importants qu'on aurait pu le penser au départ. C'est ce que révèlent entre autres les territoires et les entreprises d'économie sociale qui décident de s'inscrire plus systématiquement et plus rigoureusement dans des démarches certifiées de développement durable. Les cadres institutionnels de l'économie sociale, par exemple, qui représentent une solidité supérieure aux engagements volontaires de la RSE et de l'Agenda 21, pourraient être complétés par des accréditations dispensées par des organisations autres qu'étatiques pour des dimensions en partie redéfinies et non encore institutionnalisées (ce qui ne veut pas dire que les pouvoirs publics doivent demeurer passifs en la matière). Enfin, ce qui nous semble le plus important, c'est que le développement durable nous invite non seulement à ajouter l'environnement aux dimensions sociales et économiques mais aussi à repenser le contenu de chacune de ces dimensions.

Bibliographie

AGLIETTA, M. (1976), *Régulation et crises du capitalisme. L'expérience des États-Unis*, Paris, Calmann-Lévy.

ANDION, Carolina, SERVA, Maurico et Benoît LÉVESQUE (2006), « O debate sobre a economica plura e sua contrinuição para o estudo das dinâmicas de desenvolvimento territorial sustentavel », in *Eisforia, Numero especial : Desenvolvimento territorial sustentavel : Conceitos, experiências e desafios teeorico-metodologicos*, Ano 4- Vol 4, Desembros 2006, pp. 199-201.

BÉLANGER, P. R. et B. LÉVESQUE (1991), « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, no 17, p. 17-52.

BENKO, G. (2007), « Territoires et sciences sociales », in ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (Dir.) (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 105-112.

BENKO, G. et A. LIPIETZ (2000), « Géographie socio-économique ou économie géographique », in G. BENKO et A. LIPIETZ (Dir.), *La richesse des régions : la nouvelle géographie socio-économique*, Paris, PUF.

BENKO, G. et A. LIPIETZ (dir.) (1992), *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, 424 p.

BERNIER, L., BOUCHARD, M. et Benoît LÉVESQUE (2002) « La prise en compte de l'intérêt général au Québec. Nouvelle articulation entre l'intérêt individuel, collectif et général », in ENJOLRAS, Bernard et VON BERGMANN-WINBERG Marie-Louise (dirs.) *Économie plurielle et régulation socio-économique/Plural Economy and Socio-Economic Regulation*, Liège, CIRIEC-International, pp. 47-72.

BOLTANSKI, L. et L. THÉVENOT (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Éditions Gallimard.

BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Éditions Gallimard, 817 p.

BOYER, R. (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte.

- CAILLÉ, A. (2005), *Dé-penser l'économique*. Contre le fatalisme, Paris, La Découverte.
- CAILLÉ, A. (1997) « Don, association et solidarité », *Revue internationale de l'économie sociale*, no 265, p. 49-57.
- CAILLÉ, A. (1988), *Critique de la raison utilitaire*, Paris, La Découverte.
- CHARLOT, A. (2007), « Une forte progression depuis Johannesburg », in Développement durable, villes, régions, agir localement », *Alternatives Économiques*, Hors-Série Pratique, No 29, pp. 9-11.
- CHEVALIER, J. (2005), « Quels contenus aux politiques de développement durable des villes aux Etats-Unis ? », MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.) (2005), *Le développement durable. Une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 217-230.
- COLLETIS, G., GIANFALDONI, P. et N. RICHEL-BATTESTI (2005), « Économie sociale et solidaire, territoires et proximité », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, No 226, pp. 8-25.
- COLLETIS, G., GILLY, J.-P., LEROUX, I. et al. (1999), « Construction territoriale et dynamique économique », in *Sciences de la Société*, No 48, octobre 1999, pp. 25-47.
- COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (1987), *Our Common Future*, Oxford, Oxford University Press (Traduction française : *Notre avenir à tous*, Montréal, Les Éditions du Fleuve) (Rapport Brundtland).
- COOKE, P. (1998), « Introduction. Origins of the concept », in BRACZYK, H.-J., P. COOKE et M. HEIDENREICH (dir.) (1998), *Regional Innovation Systems. The role of governances in a globalized World*, London et New York, Routledge, pp. 3-25.
- CÔTÉ, L., LÉVESQUE, B. et G. MORNEAU (2007), « L'évolution du modèle québécois de gouvernance. Le point de vue des acteurs », *Politique et Sociétés*, Vol. 26 no 1, pp. 3-26.
- DEFOURNY, J. (2005), « Économie sociale », in J.-L. LAVILLE et A.-D. CATTINI (Dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, pp.233-241
- DEMOUSTIER, D. (2006), « L'économie sociale et solidaire et le développement local », in CHOPART, J.-N., NEYRET, G. et D. RAULT (Dir.), *Les dynamiques de l'économie sociale et solidaire*, Paris, La Découverte (Coll. Recherches), pp. 115-132
- DELÉAGE, J.-P. (2005), « Paradoxe du développement durable », in MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.) (2005), *Le développement durable. Une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 83-90.
- DELÉAGE, J.-P. (2004), « Écologistes et alternatifs », in *Écologie & politique*, No 28, pp. 163-174.
- DE MAILLARD, J. (2000), «Le partenariat en représentation: contribution à l'analyse des nouvelles politiques sociales territorialisées » , *Politiques et management public*, Vol. 18 no 3.
- DESMOUSTIER, D. (2000), « Les organisations d'économie sociale, acteur de la régulation socio-économique », *Revue internationale de l'économie sociale*, Paris, No 275-276, p. 137-148.
- DESROCHE, H. (1983), *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, Coopérative d'édition et d'information mutualiste, 254 p.
- DOSI, G. (1991), « Perspective on Evolutionary Theory », *Science and Public Policy*, Vol. 18 no 6, p. 353-369.
- DRAPERI, J.-F. (2000), « L'économie sociale face à un siècle de pratiques coopératives », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, No 275-276, pp. 124-135.
- DUPUY, Y., GILLY, J.-P. ET Y. LUNG (2007), « De l'analyse sectorielle à l'analyse territoriale : pour une approche méso-économique » in ITCAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (Dir.) (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 113-146.

- EME, Bernard (2005), « Gouvernance territoriale et mouvements d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, No 296, pp. 42-55.
- EMELIANOFF, C. (2005), "L'urbanisme durable en Europe: à quel prix?" MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.) (2005), *Le développement durable. Une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, pp. 203-215.
- ENJOLRAS, B. (2005), «Économie sociale et solidaire et regime de gouvernance », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, no 296, pp. 54-69.
- ENJOLRAS, B. (1994), "Vers une théorie socio-économique de l'association: l'apport de la théorie des conventions", in *Revue des études coopératives, associatives et mutualistes (RECMA)*, No 48, pp.93-106.
- EUROPEAN ASSOCIATION OF CO-OPERATIVE BANKS (2005), La responsabilité sociale des entreprises. Les activités des banques cooperatives, Groupement européen des banques cooperatives (document disponible: www.eurocoopbanks.coop)
- EVERS, Adalbert (1995), « Part of Welfare Mix : The Third Sector as an Intermediate area », *Voluntas*, 6 (2), p. 119-139.
- FONTAN, Jean-Marc et Juan-Luis KLEIN (2004), « La mobilisation du capital socio-territorial : le cas du technopôle Angus », *Lien social et Politiques-RIAC*, no 52, pp. 139-149.
- FREEMAN, C. (1991), « Innovation, Change of Techno-Economic Paradigm and Biological Analogies in Economics », *Revue économique*, no 2, mars.
- GAGNON, C. (2005), « Développement durable et viable : enjeux sociaux et scientifiques » in LAFONTAINE, Danielle et Bruno JEAN (2005), *Territoires et fonctions. Tome 1 : Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Édition du CRDT, pp. 199-215.
- GAGNON, C et E., ARTH. (2007). « Les acteurs de l'Agenda 21e siècle local et leurs principaux rôles. Identifier les acteurs selon les temps de la démarche ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collab. avec). *Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable*, [En ligne] http://www.a21.qc.ca/9573_fr.html
- GENDRON, C. (2007), « Économie de l'environnement, économie écologique et sociologie économique de l'environnement : la nécessaire prise en compte des dimensions socialement construits du système économique et de la crise écologique », in GENDRON, C. et J.-G. VAILLANCOURT (Dir.) (2007), *Environnement et sciences sociales. Les défis de l'interdisciplinarité*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 63-96.
- GENDRON, C. (2005), « Le Québec à l'ère du développement durable », *Options politiques/Policy Options*, Juillet-Août.
- GIJSELINCKX, C., DEVELTERE, P. et P. RAYMAEKERS (2007), *Renouveau coopératif et développement durable*, Leuven, Hoger Instituut voor de arbeid (Katholieke Universiteit Leuven).
- GILLY, J.-P. et B. PECQUEUR (1995), « La dimension locale de la régulation », in R. BOYER et Y. SAILLARD (Dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoir*, Paris, La Découverte, pp. 304-312.
- GODBOUT, J. T. (2000), *Le don, la dette et l'identité. Homo donator vs homo oeconomicus*, Montréal, Boréal.
- GODBOUT, J. T. (en collaboration avec A. Caillé) (1992), *L'esprit du don*, Paris, Éditions La Découverte.
- GOHORRA-GOBIN, C. (2000), *Les Etats-Unis entre le local et le mondial*, Paris, Presses de Science Po.
- GRANOVETTER, M. (1992), « Problems of explanation in economic sociology », in N. NOHRIA et R.G. ECCLES (Dir.), *Networks and Organizations : Structure, Forme and Action*, Boston, Harvard

Business School Press.

GRANOVETTER, M. (1985), « Economic Action and Social Structure : The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, Novembre 1985, p. 481-510.

GUMUCHIAN, H. et B. PECQUEUR (Dir.) (2007), *La ressource territoriale*, Paris, Anthropos.

HODGSON, G. M. (1988), *Economics and Institutions. A Manifesto for a Modern Institutional Economics*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.

HODGSON, G., W. J. SAMUELS ET M. R. TOOL (1994), *The Elgar Companion to Institutional and Evolutionary Economics*, Aldershot, Edward Elgar, 2 tomes.

HOLLINGWORTH, J.R. et ROBERT BOYER (dir.) (1997), *Contemporary Capitalism. The Embeddedness of Institutions*, Cambridge, Cambridge University Press.

ITÇAINA, X. (2007), «Le territoire entre ressource et contrainte. Économie sociale et économique identitaire en pays basque français », AMINTAS, A., GOUZEN, A. et P. PERROT (Dir.), *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 213-228.

ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (Dir.) (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

ITÇAINA, X. et J. PALARD (2007), «Introduction: Culture, territoire, systèmes productifs», in ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (Dir.) (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes. Pp. 11-24.

KLEIN, J.-L. et J.-M. FONTAN (dir.) (2004), « Innovation sociale et territoire », *Géographie, Économie, Société*, vol. 6, no 2, Paris, Lavoisier.

LAVILLE, J.-L. (2005), « Solidarité et développement durable », in MARÉCHAL, J.-P. et B. QUENAULT (dir.), *Le développement durable. Une perspective pour le XXI^e siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 319-340.

LAVILLE, J.-L. (dir) (1994), *L'économie sociale, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.

LAVILLE, J.-L., LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (2005), « The Social Economy. Diverse Approaches and Practices in Europe and Canada », in OECD/OCDE, *The Social Economy as a Tool of Social Innovation and Local Development. Background Report*. Paris, OECD/OCDE et LEED, pp.125-173.

LE GALÈS, P. (Dir.) (2006), « Gouvernement et gouvernance des territoires », *Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française*, No 922.

LÉVESQUE, B. (2007), « Développement local au Québec, 20 ans d'expérimentation et d'institutionnalisation », in Xavier Itçaina, Jacques Palard et Sébastien Ségas (Dir.), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 31-47.

LÉVESQUE, Benoît (2006a) «Le potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale: quelques éléments de problématique» *Revue Économie et Solidarités*, Vol. 37, no 1, p. 13-48.

LÉVESQUE, B. (2006), « L'innovation dans le développement économique et dans le développement social », in J.-L. Klein et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergence et effet sur la transformation sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 43-70.

LÉVESQUE, B. (2005), « Un nouveau paradigme de gouvernance : la relation autorité publique-marché-société civile pour la cohésion sociale »/A new governance paradigm : public authorities-markets-civil society linkage for social cohesion », in *Les choix solidaires dans le marché : un apport vital à la cohésion sociale/Solidarity-based Choices in the Market-Place : a vital contribution to social cohesion*, Strasbourg, Édition du Conseil de l'Europe/Council of Europe Publishing (coll. Tendances de la cohésion sociale no 14/Trends in social cohesion, no 14), pp. 29-66/29-67.

LÉVESQUE, B. (2002), « Le modèle québécois : un horizon théorique pour la recherche, une porte

- d'entrée pour un projet de société ? » in *Alternatives économiques*, no 29, octobre 2002, 24 p. (www.telug.quebec.ca/interventionseconomiques).
- LÉVESQUE, B., G. L. BOURQUE, É. FORGUES (2001), *La nouvelle sociologie économique. Originalité et diversité des approches*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2005), « Diversité des définitions et des constructions théoriques », *Intervention économique*, No 32
http://www.telug.quebec.ca/pls/inteco/rie.entree?vno_revue=1&vno_numero=39
- LIPIETZ, A. (1993), *Vert espérance. L'avenir de l'écologie politique*, Paris, La découverte.
- LIPIETZ, A. (1989), *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXIe siècle*, Paris, La Découverte.
- LUNDEVALL, B.-A. (dir.) (1992), *National System of Innovation. Toward a Theory of Innovation and Interactive Learning*, London et New York.
- MALO, M.-C. (2001), « La gestion stratégique de la coopérative et de l'association d'économie sociale ». *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, Première partie : No 281, pp. 84-96; deuxième partie : No 282 : 84-94.
- MALO, M.-C. et M. VÉZINA (2004), « Gouvernance et gestion de l'entreprise collective d'utilisateurs : stratégie de création de valeur et configuration organisationnelle », *Économie et solidarités*, Vol. 35 no 1, pp. 100-120.
- MARÉCHAL, J.-P. (2005), « De la religion de la croissance à l'exigence de développement durable », in MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.), *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 31-50
- MARÉCHAL, J.-P. (2005a), « Développement durable », in J.-L. LAVILLE et A. D. CATTANI (Dir), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 125-133.
- MATZNER, E. et W. STREECK (1991), *Beyond Keynesianism. The Socio-Economics of Production and Full Employment*, Aldershot, Edward Elgar Publishing Limited.
- MONNIER, L. et B. THIRY (1997), « Architecture et dynamique de l'intérêt général », in MONNIER, L. et B. THIRY (dir.), *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative*, Bruxelles, De Boeck-Université, pp. 11-30.
- NELSON, R.R. et S.G. WINTER (1982), *National Systems of Innovation : A Comparative Study*, Oxford, University Press.
- PASQUERO, J. (2005), « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : le concept et sa portée », TURCOTTE, M.-F. et A. SALMON (2005), *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, Québec, PUQ, pp. 112-143,
- PASSET, R. (2007), « Conclusion – Néolibéralisme ou développement durable : il faut choisir », MARÉCHAL, J.-P. ET B. QUENAULT (dir.) (2005), *Le développement durable. Une perspective pour le XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 419-422.
- PECQUEUR, B. (2007), « Le tournant territorial de la globalisation », in ITÇAINA, X., PALARD, J. et S. SÉGAS (Dir.) (2007), *Régimes territoriaux et développement économique*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 261-277.
- PECQUEUR, B. (2000), *Le développement local pour une économie des territoires*, Paris, Syros.
- PESTOFF V.A. (1998), *Beyond the Market and State - Social enterprises and civil democracy in a welfare society*, Ashgate, Aldershot.
- PINSON, G. (2006), « Interactions et délibérations : vertus des nouvelles formes d'action », in LE GALÈS, P. (Dir.), LE GALÈS, P. (Dir.) (2006), « Gouvernement et gouvernance des territoires », *Problèmes politiques et sociaux, La Documentation française*, No 922, pp. 85-87.

- PIORE, M. J. et C. SABEL (1989), *Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple*, Paris, Hachette (Première édition en anglais : *The Second Industrial Divide*, 1984).
- SAINTENY, G. (2005), « La responsabilité sociétale des entreprises : demande de la société ou exigence du marché », in SMOUTS, M.-C. (Dir.) (2005), *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Armand Colin, pp. 187-202.
- SALMON, A. (2007), *La tentation éthique du capitalisme*, Paris, La Découverte.
- SCHMITTER, P.C. (1992), « Interest Systems and the Consolidation of Democracies », dans A.G. MARKS et L. (dir.), *Reexamining Democracy*, Londres, Sage Publication, p. 156-181.
- SÉGAS, S. (2005), «Le développement comme ressource politique: conflit autour des pays», in BHERER, L. COLLIN, J.-P., KERROUCHE, E. et J. PALLARD (Dir.), *Jeux d'échelle et transformation de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*, Québec, Presses de l'Université Laval, pp. 338-362.
- SCHMITTER, P.C. (1992), "Interest Systems and the Consolidation of Democracies", dans A.G. MARKS et L. (dir.), *Reexamining Democracy*, Londres, Sage Publication, pp. 156-181.
- SMOUTS, M.-C. (2005), « Le développement durable : valeurs et pratiques », in SMOUTS, M.-C. (Dir.) (2005), *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Armand Colin, pp. 1-16.
- STREECK, Wolfgang (1992), *Social Institutions and Economic Performance : studies of Industrial Relations in Advanced Capitalist Economies*, London, Sage.
- STREECK, W. et P. C. SCHMITTER (dir.) (1985), *Private Interest Government: Beyond Market and State*, London: Sage Publications.
- SWEDBERG, R. (1994), *Une histoire de la sociologie économique*, Paris, Desclée de Brouwer, 313 p. (Traduction: *Economic sociology: Past and Present*, Sage Publication, 1987).
- THEYS, J. (2005), « Le développement durable : une illusion motrice. Une innovation sous-exploitée », in SMOUTS, M.-C. (Dir.) (2005), *Le développement durable. Les termes du débat*, Paris, Armand Colin, pp. 108-119.
- TURCOTTE, M.-F. et A. SALMON (2005), *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, Québec, PUQ.
- VELTZ, P. (1996), *Mondialisation, Villes et Territoires. L'économie en archipel*, Paris, PUF.
- VIENNEY, C. (1994), *L'économie sociale*, Paris, La Découverte (coll: Repères).
- VIENNEY, C. (1980), *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, CIEM.
- WILLIAMSON, O. E. (1981), « The Economics of Organization: The Transaction Cost Approach », *American Journal of Sociology*, vol. 87, p. 548-577.
- ZELIZER, V. (1994), *The Social Meaning of Money, Pin Money, Paychecks, Poor Relief & Other Currencies*, New York, Basic Books.
- ZELIZER, V. (1989), «The social meaning of money: Special monies», in *American Journal of Sociology*, vol 95 no 2, pp. 342-377.
- ZIMMERMANN, J.-B. (2005), « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *La Revue de l'IREs*, « Restructuration. Nouveaux enjeux », no spécial, No 47, 2005/1, pp. 21-35